



## Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale  
13 mai 2026  
Français  
Original : anglais

### Conférence des Parties

#### Dix-septième session

Oulan-Bator, Mongolie, 17-28 août 2026

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

#### Promotion et renforcement des liens avec les autres conventions pertinentes

ainsi qu'avec les organisations, institutions et organismes internationaux compétents

### Promotion et renforcement des liens avec les autres conventions pertinentes ainsi qu'avec les organisations, institutions et organismes internationaux compétents

#### Note du secrétariat

##### *Résumé*

Dans sa décision 8/COP.16, la Conférence des Parties (COP) a prié le secrétariat et les organes et institutions de la Convention concernés : i) de continuer à renforcer les partenariats existants et à en rechercher de nouveaux pour améliorer la mise en œuvre de la Convention, lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, et aider à atteindre les cibles nationales volontaires de neutralité en matière de dégradation des terres ; ii) de continuer à renforcer la collaboration avec les secrétariats des autres Conventions de Rio, les entités compétentes des Nations Unies et d'autres partenaires afin de fournir des outils pratiques, de donner des conseils techniques et de contribuer au renforcement des capacités ; iii) d'élaborer, en partenariat avec les organisations et réseaux concernés, des plans de participation des parties prenantes. La COP a également demandé au secrétariat et aux organes et institutions concernés de la Convention de continuer à jouer leurs rôles respectifs au sein des partenariats établis.



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Contexte .....	3
II. Synergies avec les Conventions de Rio.....	4
III. Renforcement des collaborations et des partenariats.....	5
IV. Conclusions et recommandations .....	8

## I. Contexte

1. Dans la décision 8/COP.16, la Conférence des Parties (COP) encourage les Parties à exploiter les synergies recensées au niveau national dans la planification et la mise en œuvre des trois Conventions de Rio, selon qu'il convient, grâce à des mesures et approches intégrées, notamment en s'efforçant d'étudier, au niveau national, les possibilités de favoriser la coopération entre les centres de liaison nationaux des Conventions de Rio et d'autres processus internationaux pertinents afin d'éviter autant que possible la fragmentation des politiques.
2. Dans la même décision, la COP prie le secrétariat de promouvoir, sous réserve de la disponibilité de fonds, le partage des données recueillies au titre de chaque Convention, d'entreprendre l'élaboration de publications conjointes sur les interactions entre science et politiques, d'améliorer l'accès des pays aux études de cas et aux enseignements tirés des projets, des projets pilotes et des programmes qui établissent des liens entre les objectifs des trois Conventions de Rio, d'envisager de renforcer l'interopérabilité des systèmes de gestion de l'information et de promouvoir des ateliers et des mesures de sensibilisation en vue de créer des synergies.
3. Toujours dans cette décision, la COP prie également le secrétariat de continuer à renforcer la collaboration avec les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), dans le cadre de leurs mandats respectifs, notamment en envisageant des travaux communs par l'intermédiaire du Groupe mixte de liaison des Conventions de Rio, ainsi qu'avec d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement, les entités compétentes des Nations Unies et d'autres partenaires, afin de diffuser les meilleures pratiques et de fournir des outils concrets, de donner des conseils techniques et de contribuer au renforcement des capacités en rapport avec la mise en œuvre des cadres directifs de la Convention.
4. La COP prie ensuite le secrétariat de continuer à renforcer les partenariats existants et à en rechercher de nouveaux pour améliorer la mise en œuvre de la Convention, lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, et aider à atteindre les cibles nationales volontaires de neutralité en matière de dégradation des terres, en collaborant notamment avec l'Initiative mondiale pour la réduction de la dégradation des terres, qui relève du Groupe des Vingt (G20), l'Initiative phare sur la neutralité en matière de dégradation des terres du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO-LDN), la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), l'Initiative de Changwon, l'Alliance internationale pour la résilience face à la sécheresse, l'Initiative sur les forêts de la paix et d'autres initiatives complémentaires.
5. Toujours dans cette décision, la COP prie le secrétariat de continuer à aider les Parties à renforcer la coordination entre les bureaux des centres nationaux de liaison et d'autres parties prenantes clefs, ainsi qu'à élaborer et à mettre en œuvre, en partenariat avec les organisations et les réseaux concernés, des plans de participation des parties prenantes, y compris des stratégies de sensibilisation et de diffusion de l'information à l'intention des décideurs du secteur public, ainsi que des parties prenantes concernées, notamment les femmes, les jeunes, les organisations de la société civile, les peuples autochtones, les communautés locales, les propriétaires et les gestionnaires fonciers, la communauté des agriculteurs et des éleveurs, les médias et le secteur privé.
6. Enfin, la COP prie le secrétariat de continuer à intensifier les efforts visant à renforcer l'interconnexion des organes scientifiques associés aux Conventions de Rio dans le cadre de leurs mandats respectifs (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Interface science-politique) et les liens avec d'autres initiatives pertinentes de communication de données, afin d'établir les fondements scientifiques nécessaires à la réalisation d'objectifs communs dans le cadre des Conventions.
7. Certaines des activités menées sont résumées dans la présente note, qui souligne leur efficacité pour ce qui est de promouvoir l'établissement de liens, de renforcer ces liens et d'améliorer l'application de la Convention.

## II. Synergies avec les Conventions de Rio

8. Dans le cadre de son mandat, le secrétariat a continué à renforcer sa collaboration avec les secrétariats de la CDB et de la CCNUCC par l'intermédiaire du Groupe mixte de liaison.

9. En 2025, la Secrétaire exécutive de la Convention a présidé le Groupe mixte de liaison. Sous la présidence de la Convention, le Groupe mixte de liaison a adopté un plan de coopération pour 2025-2026 axé sur le soutien aux pays, notamment par l'intermédiaire d'un programme conjoint de renforcement des capacités, de la coopération sur des questions thématiques et transversales d'intérêt commun, ainsi que d'actions de sensibilisation conjointes.

10. En 2025, le secrétariat de la Convention a achevé la mise en œuvre d'un projet quadriennal financé par l'Union européenne qui a contribué à améliorer l'intégration des programmes relatifs aux terres, au climat et à la biodiversité tout en développant les capacités d'exécution aux niveaux national et infranational.

11. Grâce à la contribution de l'Union européenne, une nouvelle plateforme en ligne axée sur les synergies entre les trois Conventions de Rio a vu le jour en 2025. Le site Web ([www.rioconventions.org](http://www.rioconventions.org)) met en avant les travaux menés par le Groupe mixte de liaison, les initiatives des présidences relatives aux synergies, et les efforts déployés par les Parties pour promouvoir ces synergies au niveau national. Les utilisateurs y trouveront une sélection d'études de cas nationales, une vue d'ensemble des questions thématiques pertinentes pour une approche synergique de l'application des trois Conventions, ainsi que des informations par pays concernant les centres de liaison et les engagements. À l'avenir, le site Web devrait être enrichi d'informations supplémentaires relatives aux pays, l'objectif étant de rassembler les activités de mise en œuvre menées au niveau national dans le cadre des trois Conventions de Rio. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : <https://rioconventions.org/>.

12. L'exécution du programme commun de renforcement des capacités des Conventions de Rio, que soutient l'Initiative de Changwon, s'est poursuivie en 2025-2026 avec l'organisation de séances de formation destinées aux centres de liaison nationaux et tenues en marge des réunions des organes subsidiaires des Conventions. Par ailleurs, plusieurs webinaires organisés en collaboration avec des partenaires ont été consacrés à différentes questions thématiques et transversales liées aux synergies entre les Conventions de Rio, telles que la participation de la société civile et les pâturages.

13. En ce qui concerne la mobilisation de ressources, les secrétariats des trois Conventions de Rio et le Mécanisme mondial de la Convention ont collaboré au lancement d'une initiative phare commune sur les systèmes alimentaires, dans le cadre d'un projet financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) dont l'exécution a été confiée au Programme des Nations Unies pour l'environnement et qui vise à harmoniser les politiques et les financements relatifs au climat, à la nature et aux terres pour une action porteuse de transformation.

14. Le secrétariat a resserré ses liens opérationnels avec le système des Nations Unies et d'autres partenaires afin de faciliter la mise en œuvre, en particulier grâce au Programme de définition de cibles de neutralité en matière de dégradation des terres (Programme de définition de cibles de NDT 2.0). Ces partenariats facilitent les consultations entre parties prenantes, l'appui technique, la prise en compte des questions de genre et une meilleure harmonisation des politiques avec les processus de définition d'objectifs des autres Conventions de Rio (par exemple, les contributions déterminées au niveau national, les plans nationaux d'adaptation et les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité).

15. En ce qui concerne la visibilité, la Convention a contribué à amplifier le rôle moteur joué par les Conventions de Rio en matière de réflexion grâce à des tribunes libres et à des messages vidéo conjoints des trois secrétaires exécutifs ; elle a également coordonné plusieurs activités de sensibilisation pendant les sessions des Conférences des Parties et les réunions des organes subsidiaires des Conventions de Rio ainsi que d'autres manifestations internationales majeures, telles que l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et l'Assemblée du FEM.

16. Le secrétariat a également soutenu et relayé plusieurs initiatives des présidences relatives aux synergies, dont la Déclaration commune de Belém sur les Conventions de Rio<sup>1</sup>, publiée à l'occasion de la trentième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC, en novembre 2025, ainsi que le Dialogue d'Antalya sur le programme d'action de la trente et unième session de la COP, tenu en amont de la session, en mai 2026.

17. Le secrétariat a participé à plusieurs autres processus axés sur les synergies entre les Conventions de Rio, dont le processus de Berne sur la contribution des accords multilatéraux relatifs à l'environnement à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et les échanges d'informations techniques sur l'amélioration de la cohérence des politiques et le renforcement de la coopération entre les Conventions de Rio, organisés par le secrétariat de la CDB en 2025 et 2026.

### III. Renforcement des collaborations et des partenariats

18. La seizième session de la COP a marqué un tournant décisif dans la mobilisation de nouveaux partenaires et de nouvelles parties prenantes dans le cadre des processus de la Convention, étant donné que le nombre d'observateurs nouvellement accrédités depuis la quinzième session de la COP a dépassé celui des observateurs accrédités au cours de toutes les années écoulées depuis l'adoption de la Convention et que le nombre de manifestations parallèles a atteint un niveau record. Dans le prolongement de la réussite qu'a été la mobilisation des partenaires dans le cadre de la seizième session, on s'est efforcé de faire participer des entités du système des Nations Unies et d'autres partenaires clés au programme d'action et aux journées thématiques de la dix-septième session de la COP.

19. Conscient de l'importance croissante que revêtent les partenariats pour l'exécution du mandat de la Convention, le secrétariat s'est activement employé à nouer de nouveaux liens de collaboration avec des entités non Parties tout en rationalisant les processus internes relatifs à l'officialisation des accords de coopération et en procédant aux vérifications qui s'imposent concernant les nouveaux partenaires. Une centaine de nouveaux mémorandums d'accord ont été signés depuis la seizième session de la COP, notamment avec des entités des Nations Unies, des organisations internationales, des institutions financières multilatérales, des établissements universitaires et des instituts de recherche, des organisations de la société civile et des entités du secteur privé.

20. En ce qui concerne la collaboration avec le système des Nations Unies, le secrétariat de la Convention a continué à se mobiliser activement dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) (Décennie d'action sur l'eau)<sup>2</sup>, et de la Décennie des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière (2025-2034), qui a débuté récemment. Le secrétariat a notamment mené les activités suivantes :

a) En tant que membre du Comité directeur de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), le secrétariat de la Convention a continué à promouvoir la restauration des terres en tant que solution d'un bon rapport coût-efficacité face aux crises planétaires interdépendantes. La Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse 2025, qui avait pour hôte la Colombie et pour thème « Restaurer les terres. Saisir les opportunités », a été l'occasion de montrer que la restauration des terres permettait de créer des emplois, de renforcer la sécurité alimentaire et la sécurité de l'approvisionnement en eau, de soutenir l'action climatique et d'améliorer la résilience économique ;

b) Dans le cadre de la Décennie d'action sur l'eau, le secrétariat a participé à différents processus liés à l'eau, prenant part à la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar), contribuant activement aux préparatifs de l'édition 2026 de la Conférence des Nations Unies sur l'eau, et

<sup>1</sup> <https://www.unccd.int/resources/other/belem-joint-statement-rio-conventions>.

<sup>2</sup> <https://www.un.org/en/observances/water-decade>.

s'employant à faire comprendre qu'il est essentiel de disposer de terres en bonne santé, de renforcer la résilience face à la sécheresse et de restaurer les écosystèmes pour pouvoir faire face à la raréfaction de l'eau, aux risques climatiques et aux difficultés liées au développement durable, en particulier dans les zones arides et les régions vulnérables ;

c) Dans le cadre de la Coalition des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, le secrétariat a contribué à l'élaboration du Plan d'action pour la Décennie et a concouru aux travaux de la Coalition sur les politiques à mener et la diffusion, notamment dans le contexte de la réunion de haut niveau sur les tempêtes de sable et de poussière, organisée par le Président de l'Assemblée générale en juillet 2025<sup>3</sup>. On trouvera de plus amples informations dans le document [ICCD/COP\(17\)/9](#).

21. La Secrétaire exécutive de la Convention a participé à la septième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, en décembre 2025, l'occasion pour la Convention de prendre part aux démarches de l'Assemblée et de participer à la Journée des accords multilatéraux relatifs à l'environnement. La Stratégie à moyen terme du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour 2026-2029, qui vise notamment à atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres en luttant contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse et en améliorant la restauration des terres, a été adoptée au cours de cette session. Dans le cadre des préparatifs régionaux de la dix-septième session de la COP, la Convention et le PNUE ont également collaboré à l'organisation de séances de renforcement des capacités dans le domaine des négociations et de la diplomatie environnementale.

22. À l'occasion de la participation de la Secrétaire exécutive de la Convention au Forum mondial de l'alimentation de 2025, le secrétariat a renouvelé sa collaboration de longue date avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en signant un nouveau mémorandum d'accord assorti d'un plan de travail biennal axé sur un large éventail de collaborations, notamment dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), de l'Année internationale du pastoralisme et des pâturages, du renforcement des capacités, des pratiques optimales et d'autres activités relevant des mandats respectifs de la FAO et de la Convention.

23. Le secrétariat a également continué à collaborer avec le Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies et l'Initiative ONU80 du Secrétaire général, en particulier la série de mesures n° 27, qui est consacrée au secteur de l'environnement et vise à optimiser les mesures de protection de l'environnement dans le système des Nations Unies, à réduire la fragmentation et à maximiser les effets.

24. Dans le cadre des initiatives menées sous l'égide de la Convention, notamment l'Initiative mondiale du G20 pour la réduction de la dégradation des terres, l'Alliance internationale pour la résilience face à la sécheresse, l'Initiative de Changwon et l'Initiative sur les forêts de la paix, le secrétariat et le Mécanisme mondial ont concouru aux activités ci-après visant à lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse et à contribuer à la réalisation des objectifs nationaux volontaires relatifs à la neutralité en matière de dégradation des terres :

a) Lancée en 2020, l'Initiative mondiale du G20 pour la réduction de la dégradation des terres a fêté sa cinquième année d'existence en 2025. Avec le soutien de l'Arabie saoudite, l'Initiative a continué à faire avancer les démarches destinées à prévenir, à arrêter et à inverser la dégradation des terres, avec pour objectif global la restauration de 50 % des terres dégradées d'ici à 2040. Les priorités consistaient à améliorer l'accès aux données relatives aux terres à l'échelle des pays et aux outils d'aide à la prise de décisions, à encourager les jeunes et la société civile à innover, à mobiliser le secteur privé dans une « économie de la restauration », et à intensifier le dialogue entre les décideurs. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : <https://g20land.org/>.

b) Depuis son lancement en 2022, l'Alliance internationale pour la résilience face à la sécheresse, coprésidée par les Gouvernements espagnol et sénégalais, continue de mobiliser des ressources politiques, techniques et financières pour renforcer la résilience face

<sup>3</sup> [https://www.un.org/pga/wp-content/uploads/sites/109/2025/06/HLM-SDS\\_Concept-Note.pdf](https://www.un.org/pga/wp-content/uploads/sites/109/2025/06/HLM-SDS_Concept-Note.pdf).

à la sécheresse dans les pays, les villes et les communautés. À l'issue de la seizième session de la COP, les coprésidents de l'Alliance et la présidence de la seizième session, en tant que membre fondatrice du Partenariat mondial de Riyad pour la résilience face à la sécheresse, ont publié une déclaration commune dans laquelle ils réaffirmaient leur engagement indéfectible en faveur du renforcement de la résilience mondiale face à la sécheresse et de la lutte contre la dégradation des terres et la désertification. En 2025, l'Espagne a renouvelé son soutien financier à l'Alliance. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : <https://idralliance.global/>.

c) Lancée par la République de Corée en 2011, l'Initiative de Changwon joue depuis quinze ans un rôle central dans l'application de la Convention en faisant progresser la neutralité en matière de dégradation des terres, en promouvant les liens entre science et politique et en renforçant les moyens d'action des communautés. Les résultats concrets et les enseignements tirés de l'exécution de l'Initiative sur le terrain sont rassemblés dans la publication intitulée « Changwon Initiative Success Stories », présentée à la vingt-troisième réunion du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention. Le pavillon qui a été consacré à l'Initiative à la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention, et qui aura également sa place à la dix-septième session, est un espace dynamique pour la promotion des échanges de vues sur le déploiement à une plus grande échelle d'approches novatrices et inclusives concernant la restauration des terres, et pour le renforcement des partenariats mondiaux en faveur de la neutralité en matière de dégradation des terres. Pour plus d'informations, rendez-vous sur <https://www.unccd.int/our-work/flagship-initiatives/changwon-initiative> ;

d) Lancée en 2019 avec le soutien de plusieurs Parties, notamment la République de Corée, l'Initiative sur les forêts de la paix montre qu'il existe des liens entre la restauration des terres, la paix et la sécurité. Elle permet aux parties prenantes de créer ensemble, de mobiliser des ressources et de mener des activités conjointes, dans un cadre inclusif, dans le domaine de la restauration des terres, favorisant ainsi les synergies entre les questions relatives aux terres, à la sécurité et à la résilience. Au cours de cet exercice biennal, des projets pilotes ont été lancés en Bosnie-Herzégovine, en Indonésie, en Irlande, au Timor-Leste et en Asie centrale, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, la FAO, la Banque mondiale et d'autres organisations. En collaboration avec des partenaires comme adelphi, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Geneva Centre for Security Policy, le Mécanisme mondial a organisé des événements de sensibilisation pendant la Conférence de Munich sur la sécurité de 2025, la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement et la Semaine de Genève pour la paix de 2025 pour faire prendre conscience de la nécessité urgente d'allouer des ressources à la consolidation de la paix environnementale. On trouvera de plus amples informations dans le document [ICCD/CRIC\(24\)/2](#).

25. Afin d'aider les Parties à utiliser des outils fondés sur les données dans le cadre de l'établissement de leurs rapports et de la prise de décisions, le secrétariat a continué à mettre en place des partenariats axés sur les données, notamment sous les auspices de l'Initiative phare du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO-LDN) sur la neutralité en matière de dégradation des terres. Il convient notamment de noter que le secrétariat a participé au Forum mondial du Groupe sur l'observation de la Terre de 2025 ainsi qu'à la réunion des responsables de l'Initiative GEO-LDN, tenue à Rome la même année, afin de renforcer la collaboration entre la Convention et les experts de l'observation de la Terre et de développer ainsi les capacités des pays pour ce qui est de la définition d'objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres reposant sur des données factuelles. En parallèle, la coopération avec les institutions régionales et internationales, dont le Centre international de recherche sur les mégadonnées au service des objectifs de développement durable, l'Observatoire du Sahara et du Sahel, le Centre régional de la cartographie des ressources de développement, l'Initiative de partenariat pour la gestion durable des terres et la Communauté du Pacifique, a été renforcée grâce à l'officialisation d'accords de collaboration visant à faire progresser l'utilisation des mégadonnées, de l'observation de la Terre et des technologies géospatiales dans le cadre de l'établissement des rapports nationaux et de la mise en œuvre. On trouvera de plus amples informations dans le document [ICCD/CRIC\(24\)/4-ICCD/COP\(17\)/CST/7](#).

26. En partenariat avec des organisations et réseaux concernés, le secrétariat a continué à élaborer et à mettre en œuvre des plans de mobilisation des parties prenantes, y compris des stratégies et campagnes de sensibilisation. Au cours de la période considérée, les initiatives ci-après ont été mises sur pied aux fins de la mobilisation des parlementaires et des pasteurs :

a) Conscient du rôle clé qu'ils jouent dans l'élaboration des politiques, le secrétariat a poursuivi ses échanges avec les parlementaires afin de tirer parti de leur influence pour mieux faire connaître la Convention, créer un environnement propice à la réalisation de ses objectifs stratégiques et mobiliser des ressources aux fins de son application aux niveaux national, régional et mondial. Dans le cadre de sa collaboration avec l'Union interparlementaire (UIP), le secrétariat a organisé une séance intitulée « Legislating for Land » (légiférer au service des terres) à la 150<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, en Ouzbékistan, et a participé au quinzième Sommet des présidentes de parlement à Genève afin de plaider en faveur d'une meilleure reconnaissance des droits fonciers des femmes. De son côté, l'Initiative mondiale du G20 pour la réduction de la dégradation des terres a mis sur pied, en partenariat avec l'École des cadres du système des Nations Unies, une « Académie mondiale des artisans du changement destinée aux parlementaires » (Global Changemaker Academy for Parliamentarians) qui a réuni plus de 50 participants en 2025 et 2026 ;

b) Dans le cadre de l'Année internationale du pastoralisme et des pâturages (2026), le secrétariat a participé, avec les Parties et ses partenaires, à la campagne « Caravane de la Route de la Soie », un périple historique traversant plusieurs pays d'Eurasie, dont la Chine, la Fédération de Russie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et la Türkiye, afin de relier symboliquement la seizième session de la COP, tenue à Riyad, et la dix-septième session, qui se déroulera à Oulan-Bator, de mettre en lumière le pastoralisme et les pâturages, et de plaider pour davantage de soutien politique et d'investissements. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.silkroadcaravan.org/> ;

c) La Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse 2026 était placée sous le thème « Les pâturages : les reconnaître, les respecter et les restaurer ». La manifestation mondiale organisée par le Kenya à cette occasion a permis de montrer que les pâturages étaient au cœur de la résilience climatique, de la sécurité alimentaire et hydrique, de la préservation de la biodiversité et de l'identité culturelle des communautés pastorales et autochtones ;

d) Le secrétariat a également collaboré avec l'Alliance mondiale pour le pastoralisme et les pâturages dans le cadre de la célébration de l'Année internationale du pastoralisme et des pâturages pour faire en sorte que les contributions issues des rencontres régionales et thématiques de pasteurs organisées par l'Alliance puissent servir à favoriser une action plus productive au titre de la Convention. La rencontre mondiale des pasteurs doit se tenir en Mongolie la semaine qui précédera la dix-septième session de la COP et devrait aider à faire le lien entre les résultats de l'Année internationale et les délibérations de la COP.

27. On trouvera des informations complémentaires sur la participation des femmes, des jeunes, des populations autochtones et des communautés locales, des organisations de la société civile et du secteur privé dans les documents [ICCD/COP\(17\)/3](#) et [ICCD/COP\(17\)/4](#).

## IV. Conclusions et recommandations

28. **Les partenariats restent un outil essentiel dans la lutte menée aux niveaux mondial, régional et national contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse. Il est important de continuer à renforcer la collaboration existante avec d'autres conventions pertinentes ainsi qu'avec les institutions et organismes compétents, et de mettre en place de nouveaux partenariats avec des groupes de parties prenantes clés qui sont actifs et influents dans les domaines relatifs aux terres et à la sécheresse, en vue d'associer progressivement ces groupes à la mise en œuvre de la Convention.**

29. **Marquée par la tenue des sessions de trois Conférences des Parties, 2026 est une année stratégique dont il faut tirer parti pour créer une dynamique politique en faveur de la lutte contre les problèmes mondiaux interdépendants et urgents que sont la**

---

dégradation des terres, les changements climatiques et la perte de biodiversité, et pour contribuer plus largement à l'action en faveur du développement durable. Dans ce contexte, il est de plus en plus largement admis que les activités menées au titre de la Convention sont axées sur les solutions et contribuent, grâce à la collaboration avec les Parties et les partenaires, à faire avancer les démarches entreprises aux fins de la restauration des terres et du renforcement de la résilience face à la sécheresse en tant que fondements du bien-être, de la stabilité et de la prospérité.

30. Pour que les synergies potentielles se concrétisent, il est nécessaire de mener une action coordonnée aux niveaux national et mondial, notamment en renforçant la collaboration, le partage de données et les mécanismes de financement au niveau des ministères, des secteurs et des parties prenantes à l'échelon national et en harmonisant davantage les directives techniques, le développement des capacités, le soutien financier et le suivi entre les Conventions de Rio et les autres accords et cadres multilatéraux relatifs à l'environnement à l'échelle internationale.

31. Les Parties souhaiteront peut-être prendre en considération les présentes conclusions lorsqu'elles engageront des consultations en vue de l'élaboration d'un projet de décision qui sera soumis à l'examen de la Conférence des Parties et sera fondé sur le projet de texte établi pour les négociations figurant dans le document [ICCD/COP\(17\)/12](#).

---